

# Élections Professionnelles CSE 2019



# MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

## NOS ENGAGEMENTS

**Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

**Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance

**Vous garantir** des soins de qualité au juste prix

**Être à vos côtés** dans les moments de fragilité

**Vous accompagner** en retraite

**Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffmederic-humanis.com](http://malakoffmederic-humanis.com)



malakoff médéric  
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

# FO ÉNERGIE ET MINES MOBILISÉE POUR VOUS!

Pouvoir d'achat, retraite, santé sont des sujets au cœur de vos préoccupations quotidiennes.

FO Énergie et Mines, à votre écoute et au plus proche de vous, traite de ces thèmes dans ce hors-série, sans fard et sans langue de bois, et vous livre son positionnement et ses engagements.

Mobilisée pleinement et entièrement, à vos côtés dans la défense de vos droits sociaux, FO agit pour ne plus subir !

2019 est une année charnière pour faire entendre votre voix avec la mise en place du Comité Social et Économique. Il s'agit, non seulement, de votre avenir, mais aussi de celui de vos enfants.

Tous ensemble dans l'action en votant FO Énergie et Mines, forte de ses valeurs d'indépendance et de démocratie syndicale.

## Hors-Série Élections Professionnelles

Hors-série Lumière et Force n° 330

**Directeur de la Publication :**  
**Vincent HERNANDEZ**

### ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Secteur Communication

### PHOTOS :

Médiathèque FO Énergie et Mines, Shutterstock

### CONCEPTION GRAPHIQUE :

Secteur Communication

### IMPRESSION :

Compedit Beauregard, ZI Beauregard  
BP39, 61 600 La Ferté Macé, 02 33 37 08 33



### FO ÉNERGIE ET MINES :

60 rue Vergniaud,  
75013 Paris,  
01 44 16 86 20  
contact@fnem-fo.org

## SOMMAIRE

Pourquoi voter au CSE ? P.04-05

Pouvoir d'achat P.06-07

Retraite = Stop aux mensonges ! P.08-09

Droits familiaux P.10

Éga pro : plus d'ambition P.11

Santé P.12

Formation pro, la liberté de choisir P.13

Hercule : où en est-on ? P.14-15

# POURQUOI VOTER FO AU CSE?



Cette année, le choix de votre représentant est primordial, car le nombre d'élus du personnel diminue. Vous avez connu : délégués du Personnel, élus du comité d'entreprise ou élus du CHSCT. En 2020, une seule instance regroupera l'ensemble de ces missions : le Comité Social et Économique. Vos élus actuels finiront leur mandat fin 2019 avec une dilution de leurs attributions.

## La mission du CSE :

### 1 seule instance pour toutes les situations professionnelles

Santé, sécurité, conditions de travail, égalité professionnelle, aide au logement, etc. sont des thématiques qui perdureront en plus des missions consacrées telles :

- La présentation de vos réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du statut, des accords de branche et d'entreprise, du droit du travail.
- La Prévention du harcèlement moral ou sexuel, des risques psychosociaux.
- Faciliter l'accès des femmes à tous les emplois.
- La défense de vos intérêts dans les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.
- Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent ou économique. Vos élus seront aussi consultés sur : les orientations stratégiques, la situation économique et financière et la politique sociale de l'entreprise.

## FO, un gage de valeur d'indépendance et de démocratie syndicale

À FO toutes ces missions ont été menées de front dans la diversité des salariés qui sont venus nous rejoindre. Les IEG ont une histoire à laquelle FO a été partie prenante dans l'évolution de ses missions avec comme socle commun :

- La défense des missions de service public de l'électricité et du gaz comme la ligne de conduite de notre organisation auprès des directions ou des élus de la nation. L'économie de marché ayant tendance à faire oublier nos missions premières dans un cadre européen où nos intérêts sont dilués. L'indépendance énergétique, la sécurité de nos installations, le coût de l'énergie sont des sujets plus que jamais prégnants.
- La défense de vos intérêts sociaux pour une retraite décente et la défense de notre régime statutaire où se mêlent toutes les composantes de votre quotidien de salarié : rémunération, perspectives d'évolutions, de mobilité, la prise en compte de votre pénibilité au travail, etc.
- La défense de votre tarif agent remis en cause presque chaque année par la Cour des comptes. FO fait contrepoids afin qu'il perdure.
- Nous avons aussi signé des accords de branche favorables à vos conditions d'emplois :
  - Aide aux frais d'Études pour vos enfants.
  - Prévoyance où de nouvelles prestations du type de l'aide aux aidants ont été introduites.
- Nous militons pour l'amélioration et la mise en place dans chaque entreprise du CESU petite enfance, en plus du CESU universel, largement amputé depuis la mise en place de l'accord sur les droits familiaux que seule FO n'a pas signé.

Nos militants vous informent sur vos droits au travers de fiches pratiques et de conseils multiples.

**Indépendants** dans nos idées, nos analyses loin des aspérités politiques ou religieuses.

**Démocratie** : chaque militant chez FO peut émettre son avis, sa vision sociale dans le but ultime de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés.



# POUVOIR D'ACHAT

## Salaire National de Base et des rémunérations à la hauteur

Socle commun de la rémunération, le Salaire National de Base est depuis des années en dessous de l'inflation.

Rappelons la provocation de 2017 à 0 %, puis 0,2 % en 2018 et 0,3 % pour 2019 alors que l'inflation était de 2,2 % (IN-SEE), soit un **SNB 7 fois inférieur à l'inflation !**

Cette seule mesure d'augmentation collective garantit le pouvoir d'achat des électriciens et gaziers. Or, sans vergogne, la Branche des IEG rabote, chaque année, sur ce seul levier de rémunération collective.



**FO réclame le rattrapage des années écoulées en deçà de l'inflation.** Un minimum de 2 % pourrait permettre de couvrir la différence d'évolution entre l'inflation et celle du SNB depuis 2008. Tout comme nous réclamons, un **niveau de distribution des Avancements Individuels au Choix (AIC)** à la hauteur de l'engagement des agents, une **revalorisation des salaires à l'embauche**, l'ouverture de **nouveaux échelons d'ancienneté** dans le cadre de l'allongement du temps de travail notamment depuis les dernières réformes qui ont fait reculer l'âge des départs en retraite.

## Maintien du Tarif Agent

Sans cesse décrié par la Cour des comptes, **FO se bat pour le maintien de l'avantage énergie** et réagit avec force à chaque attaque par médias interposés.

D'autres se sont essayés à la manœuvre comme en juin dernier avec notre ancien ministre de tutelle, DE RUGY. FO était intervenue auprès du cabinet du 1<sup>er</sup> ministre dénonçant cette pratique indigne pour un ministre de la République... le tarif agent, dont la fiscalité a été très alourdie ces dernières années est un élément incontournable de notre Statut et de notre contrat de travail.

## Prime Macron pour tous !

Début 2019, beaucoup d'entreprises de notre branche avaient fait le choix d'une **prime au rabais**, inférieure à 1000 euros.

**Nombreux sont les salariés à n'avoir rien reçu**, car l'octroi était différencié selon les revenus. En 2020, et suite à l'annonce de la reconduction de cette prime au travers du Projet de loi de finances, **FO réitère sa revendication : 1000 euros pour tous !**

## Logement

Premier poste de dépense avec 26 % du budget, le logement est aujourd'hui une des préoccupations principales. Que ce soit à la location ou à l'achat, les prix ne cessent de flamber.

### FO demande :

- La **prise en charge des frais d'agence** dans le cas d'une location dans le parc privé ou d'une accession à la propriété.
- La **réévaluation à la hausse de l'indemnité** égale à 2 mois de salaires bruts (article 30 du Statut).
- L'**arrêt de la dégressivité de l'allocation logement employeur**.  
L'objectif est bien de faciliter l'accès aux salariés à un logement abordable, près de leur travail, de simplifier la mobilité professionnelle et réussir l'installation des salariés recrutés ou mutés.

## Prime transport

De nouveaux débats émergent sur la mise en place d'une prime mobilité par le gouvernement, ou prime transport actuellement facultative, qui serait défiscalisée et soumise à la signature d'un accord collectif.

### FO demande :

- La mise en place d'une **prime transport obligatoire pour tous les salariés** qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule faute d'autre moyen (transport en commun...). Le prix de l'essence et du diesel risquant d'augmenter encore...
- La création d'un **prêt à taux zéro pour les véhicules** en complément de la prime à la reconversion écologique.



# RETRAITE : STOP AUX MENSONGES!

Depuis plus de 18 mois, le dossier retraite enflamme les discussions. Dès l'origine, FO s'est opposée au régime universel par points ainsi qu'au recul de l'âge de départ.

Une des conséquences de ce projet est la suppression de notre régime spécial, de celui des fonctionnaires, et des 40 autres régimes spéciaux.



## « 1 EURO COTISÉ OUVRE LES MÊMES DROITS POUR TOUT LE MONDE » EST-CE UNE RÉELLE ÉGALITÉ ?

Au prétexte d'un système plus « transparent » et plus « juste », c'est de la destruction de notre système de retraite dont il s'agit alors qu'il est envié dans le monde entier. L'un des principes majeurs de la réforme est la prise en considération de l'intégralité de la carrière du salarié.

Petit salaire, travail à temps partiel subi, difficultés à rentrer dans l'emploi, carrière interrompue pour diverses raisons, perte d'emploi à 55 ans : comment achèterez-vous vos points ?

**Maigre capital de points = très petite retraite !**

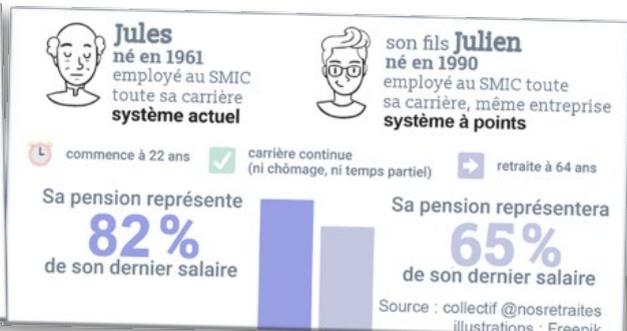
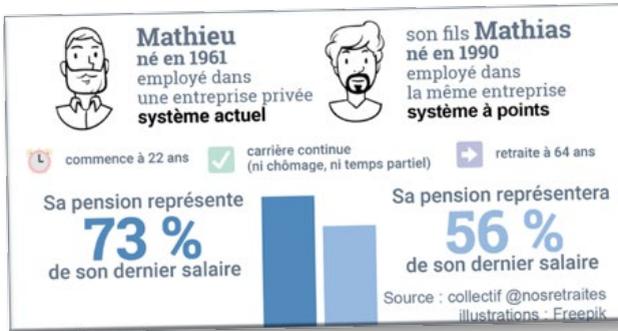
**Aux IEG, c'est la fin de la mesure de notre niveau de pension établi sur les 6 derniers mois.** Notre grille de classification étant ascendante, nous serons les grands perdants de cette réforme.

**C'est bien l'État qui aura la mainmise totale sur le montant de votre retraite de demain au travers de la loi de finances annuelle qui change chaque année !** Ce projet sera un simple instrument de gestion budgétaire !

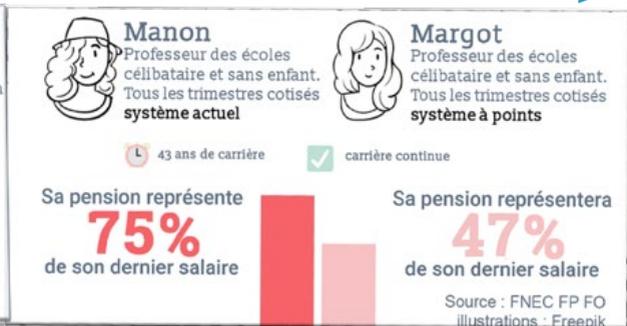
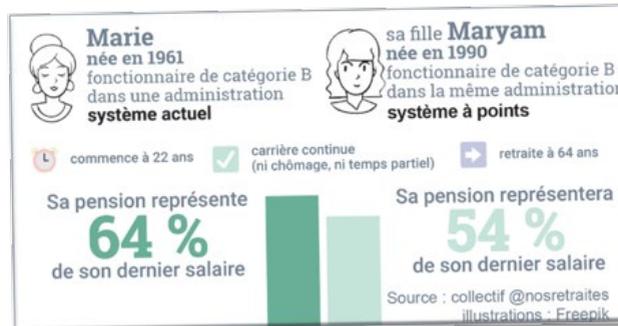
Pour FO, le système par points est en réalité un énième plan d'économie sur le dos des salariés / futurs retraités. L'objectif non avoué est bien la baisse du poste retraite dans le PIB !

**FO rejette en bloc cette réforme systémique, les précédentes réformes paramétriques, injustes socialement et générant davantage de misère sociale.**

# ENSEMBLE POUR NOS RETRAITES



**Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à point.**



## RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP!

**Pour** l'amélioration des pensions  
Contre l'allongement de la durée de cotisation  
**Pour** le maintien des régimes existants  
**FO dit STOP au régime universel par points!**

# DROITS FAMILIAUX : MODERNISER ET PAS RÉGRESSER

Après 3 années de négociations, l'« accord relatif à l'évolution des droits familiaux dans les IEG » est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celui-ci modifie considérablement les droits des agents.

A contrario les 2 avenants « prévoyance » et « Aide aux Frais d'Études » les améliorent.

L'accord « Droits familiaux » a été signé par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et la CFTC. **Seule FO, suivant l'avis majoritairement exprimé par ses adhérents, n'a pas été signataire.**

Cette décision s'est construite en considérant l'aspect globalement régressif des évolutions proposées : pertes inacceptables pour les femmes et les familles nombreuses, progrès mineurs pour les hommes, réduction des primes et jours de congés pour événements familiaux, droits de congés parents soumis à autorisation de l'employeur...

Pour FO Énergie et Mines, moderniser signifie adapter les droits existants aux évolutions de la société, et non pas les réduire ou les supprimer.

A contrario, de réelles avancées ont été obtenues sur les avenants « Aide aux Frais d'Études » (AFE) et Prévoyance sous le volet « Aide aux Aidants ». C'est la raison pour laquelle FO a été signataire de ces 2 avenants qui intègrent, pour partie, la question des droits familiaux.

FO Énergie et Mines vous propose de vous reporter à la publication « Droits Familiaux » qui recense les pertes et les acquis de cet accord.

Pour plus de précisions, retrouvez l'intégralité de nos fiches pratiques sur le site [www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org) ou contactez vos représentants FO.



# ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : PLUS D'AMBITION

**La négociation de l'accord de branche relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes a donné lieu à signature.**

Certains points répondant à des revendications FO Énergie et Mines ont permis d'avancer.

En premier lieu, le développement **de la mixité des métiers techniques**, où la Branche dans son nouveau rôle d'accompagnement et d'appui, apporte sa contribution pour la féminisation des recrutements externes et internes, au travers de la création d'un Observatoire de l'Égalité Professionnelle. Celui-ci a pour rôle, entre autres, de **favoriser l'émergence de meilleures pratiques, le partage d'outils, de ressources, de guides...**

Au sujet de l'égalité de traitement, des écarts salariaux et des déroulements de carrière, le rôle de la Branche se porte sur l'apport méthodologique de l'analyse des écarts et la création de partenariat pour l'expertise, l'appui et la recherche.

Jusqu'à présent, FO Énergie et Mines a été signataire des accords Égalité Professionnelle de branche considérant qu'ils étaient de nature à faire évoluer les mentalités, développer les bonnes pratiques, poser des jalons pour l'avenir.

L'accord aujourd'hui valide, s'il remplit certaines de ces ambitions, en mettant en lumière les points dénoncés par FO Énergie et Mines dans le cadre de l'accord droits familiaux de décembre 2017, **ne fait qu'acter une régression sans précédent des droits des femmes sous couvert d'égalité.**

Pour FO Énergie et Mines, l'extension aux hommes de droits des femmes, notamment au travers du congé parents, ne pouvait se réaliser au détriment des femmes par la perte de jours de congés, mais devait se faire par l'attribution à tous des droits existants.

**Ce n'est pas la conception de FO Énergie et Mines de l'égalité.  
C'est pour cela que FO Énergie et Mines n'a pas signé l'accord de branche sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes.**



# SANTÉ - LA PRIORITÉ : AMÉLIORER VOS REMBOURSEMENTS!

Depuis cette année,  
la réforme « 100 % santé » est en œuvre.  
Son objectif est un reste à charge zéro  
pour certaines dépenses  
dans les domaines du dentaire,  
de l'optique et de l'auditif.  
Ce « panier de soins » est ainsi soumis  
à un plafond de remboursement.  
Jusque-là, tout va bien...

En réalité, nous assistons depuis quelques mois  
au côté pervers de cette réforme  
qui ne fait qu'augmenter le reste à charge des assurés !

En parallèle de cette réforme, vient s'appliquer, à la demande du gouvernement, la notion de « contrat responsable ». La conséquence directe d'une telle décision est la **limitation des dépenses hors panier de soins**. Ainsi, pour exemple, certains appareils auditifs vont être limités de façon importante en termes de remboursement. En effet, le plafond est très inférieur à ce que la CAMIEG pratique actuellement !

Sur l'optique, lors du Conseil Supérieur de l'Énergie, il a été proposé une amélioration des forfaits adultes votée par FO, CGT, CFDT et rejetée par la CFE-CGC. **Pour FO, tous les forfaits se devaient d'être augmentés !**

Les études nous démontrent que certains assurés bénéficieront d'une amélioration des remboursements verres de la part de la CAMIEG, mais bon nombre se verront déremboursés. Sur les montures, tout le monde est spolié.

FO conteste ce choix gouvernemental infondé juridiquement (l'arrêté à l'article R 871-2 du code de la sécu étant entériné dans les textes de notre régime spécial) et condamnable socialement. La CAMIEG n'est, en effet, pas une complémentaire santé soumise à la notion de contrat responsable, mais un régime spécial de Sécurité sociale.

Au même moment, les excédents CAMIEG augmentent tant pour les actifs que les pensionnés avec 379 millions d'excédent cumulé. **Le risque est grand de voir l'État taper encore dans la caisse comme en 2014.**



---

# FORMATION PRO :

## POUR UNE VRAIE LIBERTÉ DE CHOIX

---

**FO refuse de s'inscrire pleinement dans l'esprit de la loi du 5 septembre 2018. En dépit de son intitulé, la réforme de la formation professionnelle ne permet pas aux salariés de choisir librement leur avenir professionnel.**

Son fondement est d'adapter les salariés aux besoins du marché, et non d'élaborer un parcours fondé sur le souhait personnel de chacun.

**Nous réclamons des ambitions plus fortes** pour notre Branche professionnelle et demandons :



- Des dispositions offrant à tous **une véritable autonomie de choix**, dans le respect des besoins des entreprises.
- De **favoriser les formations non obligatoires durant le temps de travail** et non en dehors afin de limiter les effets pervers de l'article L6321-6 C. trav. (limite de 30 h par an ou à 2 % du forfait par salarié en tout ou partie hors temps de travail).
- **Un état des lieux des besoins et de la situation réelle des salariés en situation de handicap.** L'objectif est bien de leur faciliter l'accès à la formation.
- Une **prise en compte de la situation des salariés alternants** à la hauteur des ambitions de demain.

Car ce qui est à craindre avec cette réforme, c'est bien une réduction des moyens de formation. Aussi, les formations courtes seront privilégiées. La pratique de payer une partie de la formation sur ses propres deniers devrait s'étendre davantage. Enfin, le risque est bien de se détourner des formations qualitatives.

Permettre au salarié de développer des compétences supplémentaires afin de lui garantir l'emploi est une chose, mais cela ne doit pas occulter la possibilité de choisir sa propre formation.



# HERCULE OÙ EN EST-ON?

**Vous vous êtes massivement exprimés en vous mobilisant contre le projet Hercule de démantèlement d'EDF les 19 septembre et 17 octobre : près d'un agent sur deux a répondu présent, de l'inédit depuis près de 10 ans !**

**Le résultat de cette mobilisation ?**

**Une première et importante conséquence : le report du projet de plusieurs mois.**

Après un renvoi de responsabilité du ministère vers EDF et de ce dernier vers le gouvernement, les organisations syndicales seront reçues par l'Élysée, commanditaire du projet, le 28 octobre prochain.

## LE PROJET HERCULE, C'EST QUOI ?

### LE DÉCOUPAGE D'EDF EN 2 ENTITÉS DISTINCTES :

- La filiale bleue qui serait détenue à 100 % par l'État au lieu de 83 %, avec le nucléaire, Framatome, RTE, l'hydraulique et le thermique à flamme.
- La filiale verte et son capital ouvert au privé avec ses activités régulées, la branche commerce, les ENR, Enedis, Dalkia, ES et SEI.

### DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES

Ce serait au sens large : la fin du programme du Conseil national de la résistance où l'énergie représente un bien d'utilité publique et la fin d'un modèle sociétal et social pour ses salariés.

## QUEL EST LE PROJET INDUSTRIEL ?

- La coordination des différents contributeurs autant techniques qu'historiques serait éclatée.
- **L'objectif du projet est purement financier** et s'inscrit un peu plus dans le libéralisme prôné par Bruxelles.
- Il n'améliore en rien l'ambition du développement technologique des activités.
- Aujourd'hui, Enedis assure sa politique d'investissement. En lui rebasculant de la dette et des investisseurs privés aux intérêts privés :
  - Comment le distributeur pourra assurer sa mission de service public en toute cohérence ?
  - Comment pourra-t-il **résister aux pressions externes** de le voir à son tour éclaté en régions et de facto **assurer l'équité de traitement des populations** ?

- La production nucléaire serait maintenue à la seule volonté du politique qui peut potentiellement changer tous les 5 ans. Celui-ci pourrait fermer sans compensations financières toutes les tranches nucléaires. Le secteur a besoin d'une vision à long terme !

## QUEL EST L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

- Les innovations dans les ENR et leur stockage seraient du ressort du domaine privé et d'un marché volatil. Quelle est la logique face au nouveau modèle de transition énergétique ?
- Mobiliser l'adhésion des salariés, au bout de 70 ans d'histoire, en les divisant dans leurs activités est incohérent avec la volonté de responsabilité sociale.
- Depuis l'ouverture à la concurrence **les prix de l'énergie ne font qu'augmenter.**
- Les risques complémentaires sont :
  - La **perte de repère du client** sur le rapport au service du réseau.
  - La **non-réponse au défi climatique** et aux exigences d'une atmosphère bas carbone.

L'État doit clairement choisir entre intérêt général et intérêts particuliers d'acteurs opportunistes indifférents aux intérêts long terme du pays.





# ASSURANCE AUTO

CHOISISSEZ LA MEILLEURE OPTION



activités  
sociales  
de l'énergie

Vous avez une ou plusieurs voitures ?  
Vous roulez peu ?  
Vous êtes jeune conducteur ?

**UNE FORMULE ADAPTÉE À CHAQUE BESOIN**

FORMULE  
MONOSPACE

KIT 1<sup>RE</sup>  
ASSURANCE

FORFAIT 8 000 KM

POUR TOUS  
RENSEIGNEMENTS  
DEVIS OU ADHÉSION

**0970 809 770**

Numéro  
non surtaxé

SUIVEZ NOUS SUR

 [ccas.satecassur.com](https://www.ccas.satecassur.com)



**SATEC**  
COURTIER EN ASSURANCES



GROUPE SATEC – Immeuble Le Hub – 4 place du 8 mai 1945 – CS 90168 - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - TEL : 01 42 80 15 03 - FAX : 01 42 80 59 32 SAS de Courtage d'Assurances au capital de 36 344 931,66 € indirectement détenu à plus de 10% par AXA France Assurance - RCS Nanterre 784 395 725 Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07000665 - Site orias : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris Cedex 09. En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel chez SATEC ou adresser un mail à : [reclamations@groupe-satec.com](mailto:reclamations@groupe-satec.com) - TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725